

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

### Annexe 5 : Situation financière des Services Départementaux d'Incendie et de Secours

Depuis 2007, la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) publie chaque année des indicateurs nationaux des services d'incendie et de secours (INSIS) calculés sur la base des informations opérationnelles, organisationnelles et financières recueillies auprès de chacun des SDIS. Il est à noter que les statistiques financières ne sont pas parues depuis 2015.

L'analyse développée ci-dessous porte sur l'analyse des indicateurs financiers (INSIS) de l'exercice 2020. Les ratios par habitant sont calculés en prenant en considération la population DGF des départements<sup>1</sup>.

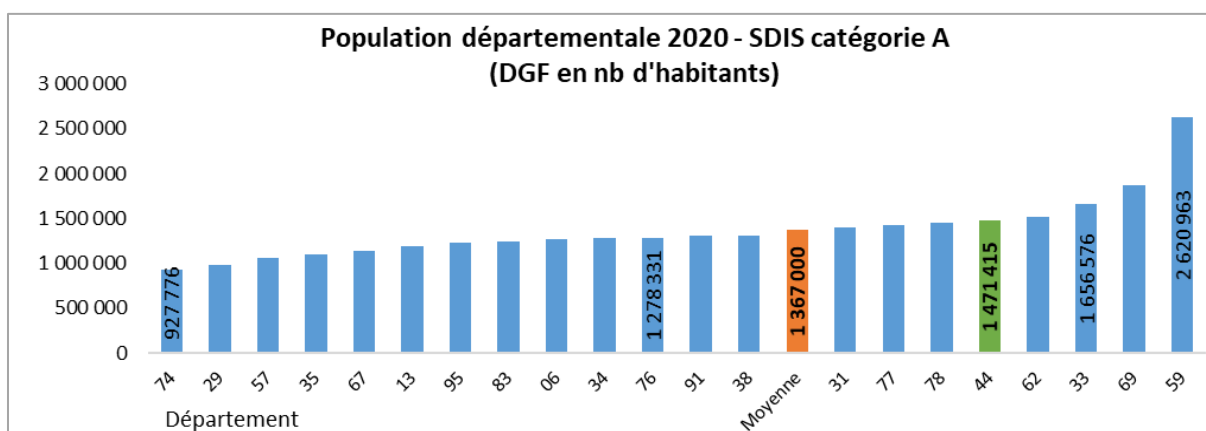
#### I – Classement des SDIS

Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) sont classés en trois catégories A, B et C. Ce classement est établi, depuis 2016, en fonction de la population municipale des départements, majorée d'un habitant par résidence secondaire selon la répartition suivante :

- Catégorie A : population de référence supérieur ou égale à 900.000 habitants ;
- Catégorie B : population de référence supérieure ou égale à 400.000 habitants et inférieure à 900.000 habitants
- Catégorie C : population de référence inférieure à 400.000 habitants.

Arrêté du 31/10/18	Nb de SDIS
Catégorie A	21
Catégorie B	37
Catégorie C	39

Le SDIS de Loire-Atlantique appartient à la catégorie A et est le 5<sup>ème</sup> département le plus peuplé.



<sup>1</sup> Population DGF : population INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane au titre de l'accueil des gens du voyage.

## II – Vue globale des finances des SDIS

En 2020, le budget global des SDIS s'élevait à 5,169 milliards d'euros (Md€) (+ 0,7 % par rapport à 2019), mobilisé à près de 84 % par la section de fonctionnement.

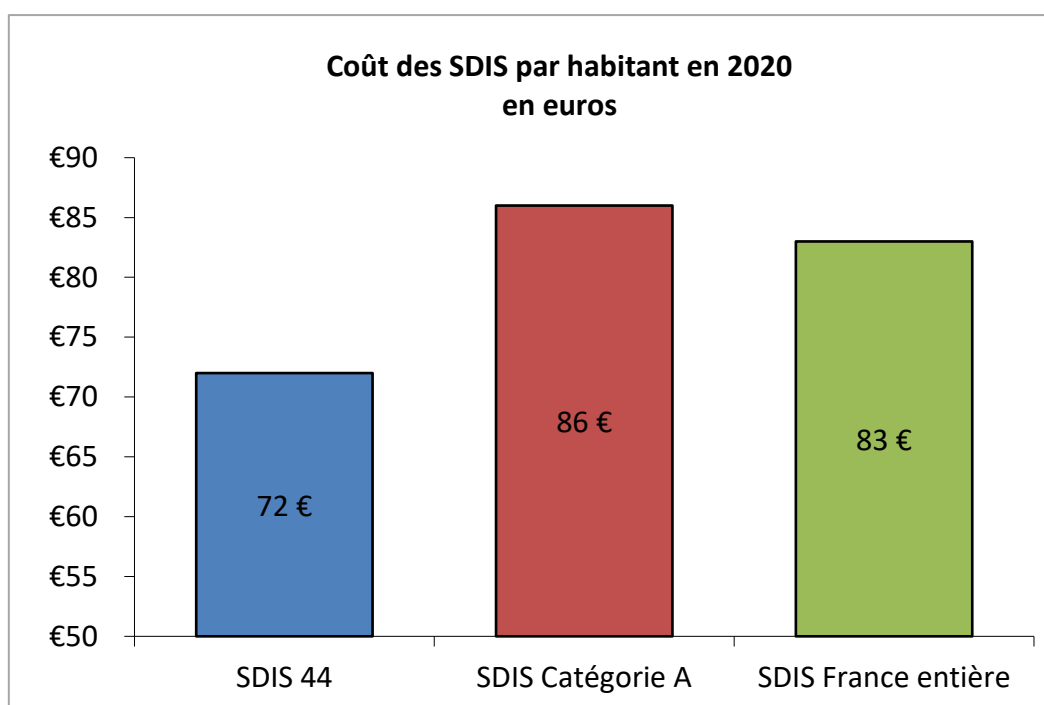
Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 1,3 % entre 2019 et 2020 alors que le financement des SDIS enregistrait une hausse de 1,5 %. 58 % des financements proviennent des conseils départementaux, 56 % pour la seule section de fonctionnement. 30 SDIS (31 %) sont majoritairement financés par les communes et EPCI et 67 SDIS par le conseil départemental.

## III – Le coût des SDIS par habitant

Il retrace la totalité des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement rapportée à la population DGF.

Pour les SDIS de la catégorie A, il s'établit en 2020 à 86 euros en hausse de 1,2 % par rapport à 2019 alors qu'au niveau national, il s'élève à 83 euros comme en 2019.

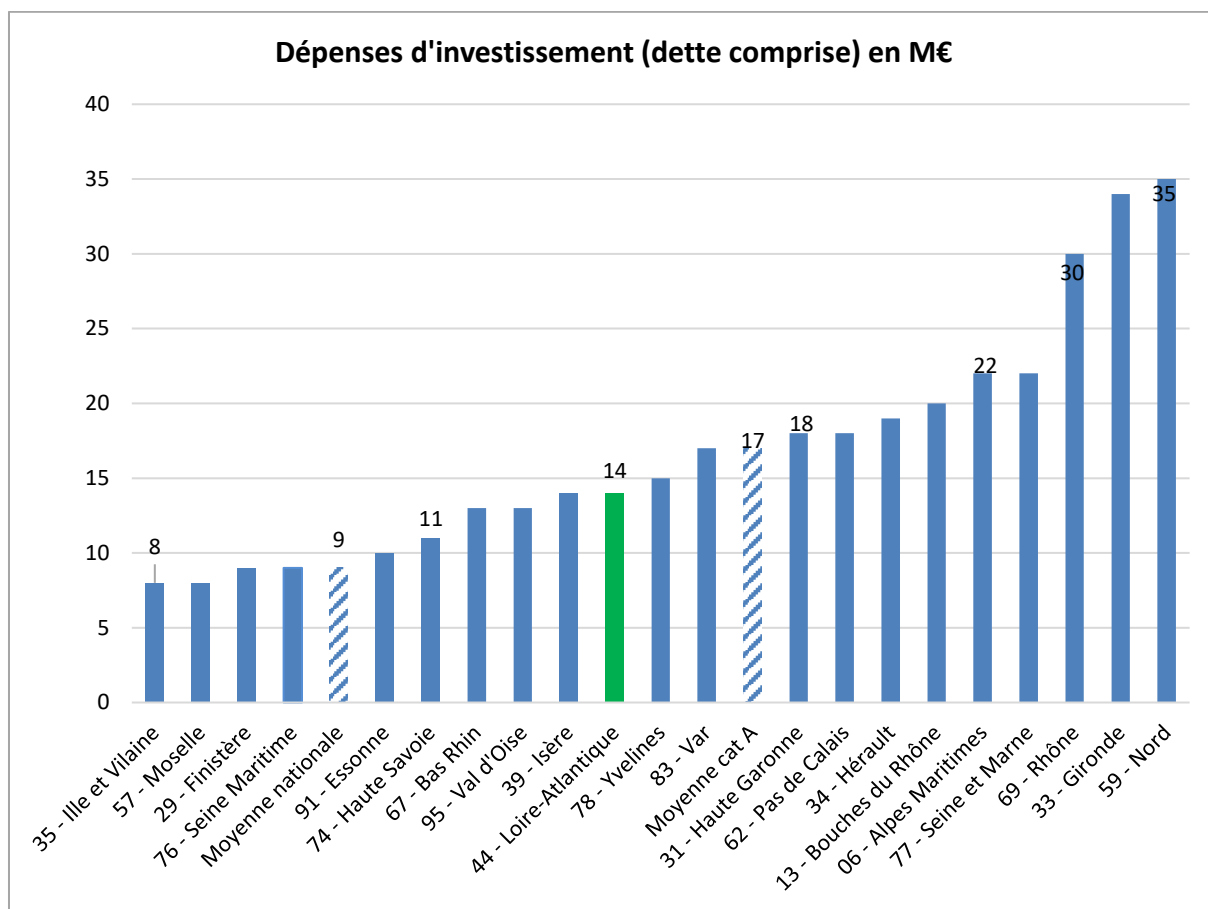
Depuis 2010, le coût par habitant de la Loire-Atlantique se situe à des niveaux inférieurs à la moyenne nationale et à celle de sa catégorie où il représente la 16<sup>ème</sup> valeur la plus élevée. En constante diminution depuis 2011, il a enregistré une forte hausse entre 2018 et 2019 (+ 5,3 %) principalement sous l'impulsion de la reprise des dépenses d'équipement. Il a alors atteint près de 75 € par habitant (valeur identique à celle de 2015). En 2020, le coût global par habitant s'élève à 72 € (- 2,9 % par rapport à 2019).



En Loire-Atlantique, la contraction du coût global par habitant résulte uniquement de la baisse de la part de l'investissement. En effet, atteignant 12,50 € par habitant en 2019, elle se situe en 2020 à un niveau légèrement plus élevé qu'en 2018 (9,80 €). En 2019, le SDIS 44 a initié une reprise des dépenses d'équipement qui n'a pu être poursuivie en 2020 du fait des importants retards de réalisation engendrés par les confinements successifs liés à la crise sanitaire. S'agissant de la part « fonctionnement », celle-ci évolue de + 0,8 % sous l'effet de l'accroissement des charges de personnel.

Parmi les SDIS de la catégorie A, le SDIS de Loire-Atlantique occupe la 12<sup>ème</sup> position des SDIS les plus investisseurs (dette comprise) avec un montant total de 14 millions d'euros (M€), inférieur à la moyenne de la catégorie (17 M€). Le SDIS du Gironde se trouve en 1<sup>ère</sup> position (34 M€) et les SDIS d'Ille-et-

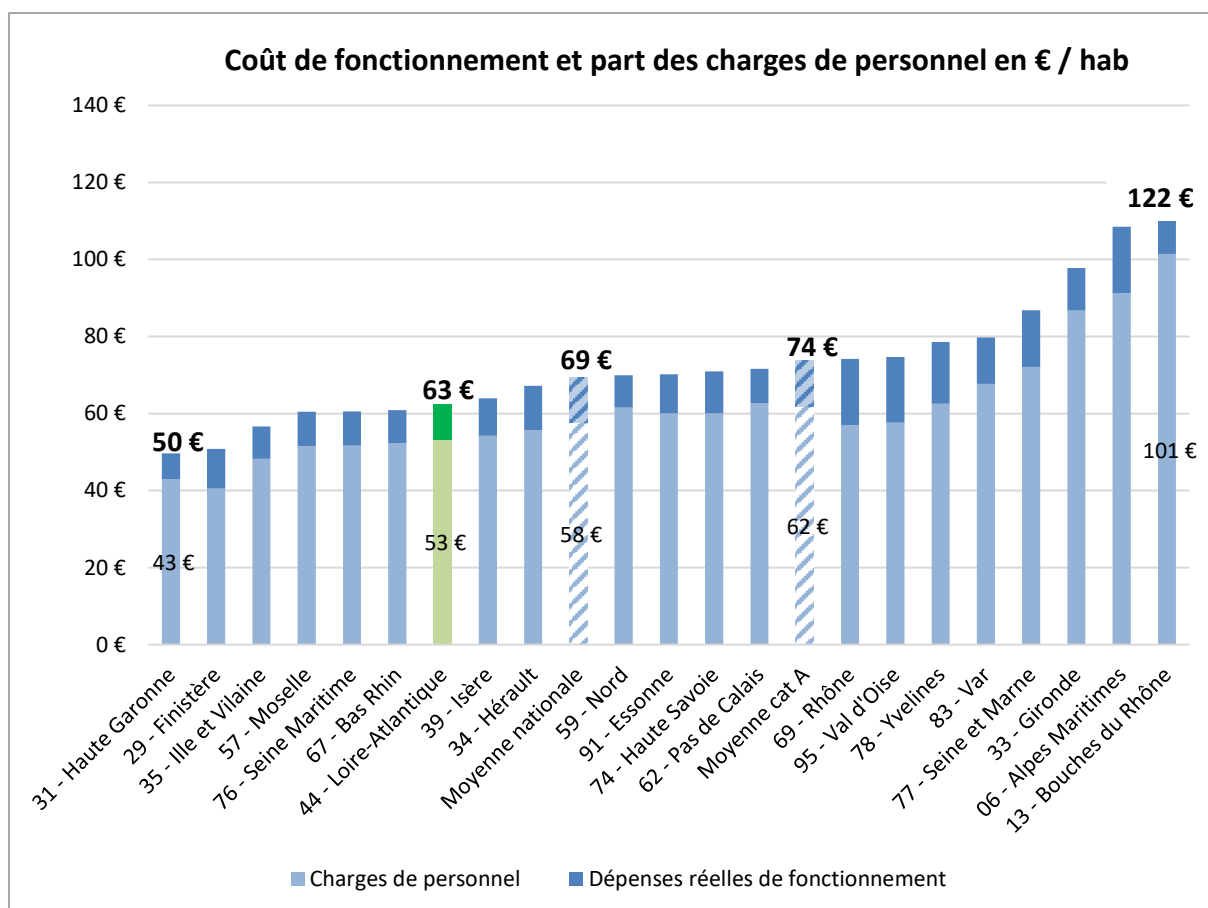
Vilaine et de Moselle en dernière avec 8 M€. La moyenne nationale s'élevait quant à elle à 9 M€. Le graphique ci-dessous présente le positionnement du SDIS 44 au regard de la moyenne nationale, de celle de sa catégorie ainsi que des autres SDIS de la catégorie A.



Le coût de fonctionnement par habitant de la Loire-Atlantique s'élève à 62,83 € en hausse de 0,8 % par rapport à 2019. Son évolution est toutefois atténuée par les effets de la crise sanitaire qui ont contribué à réduire le volume des charges courantes en 2020. Parmi les dépenses réelles de fonctionnement, les charges de personnel par habitant de Loire-Atlantique se sont élevées à 53,49 € en hausse de 1,8 % par rapport à 2019, sous l'effet cumulé de la relance des recrutements et de la hausse du taux de la prime de feu, dont l'impact en année pleine sera constaté en 2021. Les charges de personnel représentent 85 % des dépenses réelles de fonctionnement du SDIS de Loire-Atlantique.

Au niveau national, l'évolution des charges de personnel par habitant a également atteint 1,8 % alors qu'elle est légèrement inférieure avec + 1,6 % en moyenne pour les SDIS de la catégorie A. Le poids des charges de personnel dans le total des dépenses réelles de fonctionnement atteint 83 % pour la moyenne nationale et 84 % pour la moyenne des SDIS de catégorie A.

Le SDIS de Loire-Atlantique occupe la 15<sup>ème</sup> position des SDIS de la catégorie A en termes de coût de fonctionnement par habitant et des charges de personnel. La classification est représentée par le graphique suivant.



Les valeurs estimées pour 2021 du SDIS de Loire-Atlantique et la variation par rapport à 2020 seraient les suivantes :

- Coût global du SDIS par habitant	= 75,80 €	(+ 4,4 %)
- Dépenses réelles d'investissement par habitant	= 11,15 €	(+ 14,1 %)
- Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	= 64,65 €	(+ 2,9 %)
- Charges de personnel par habitant	= 55,00 €	(+ 1,8 %)

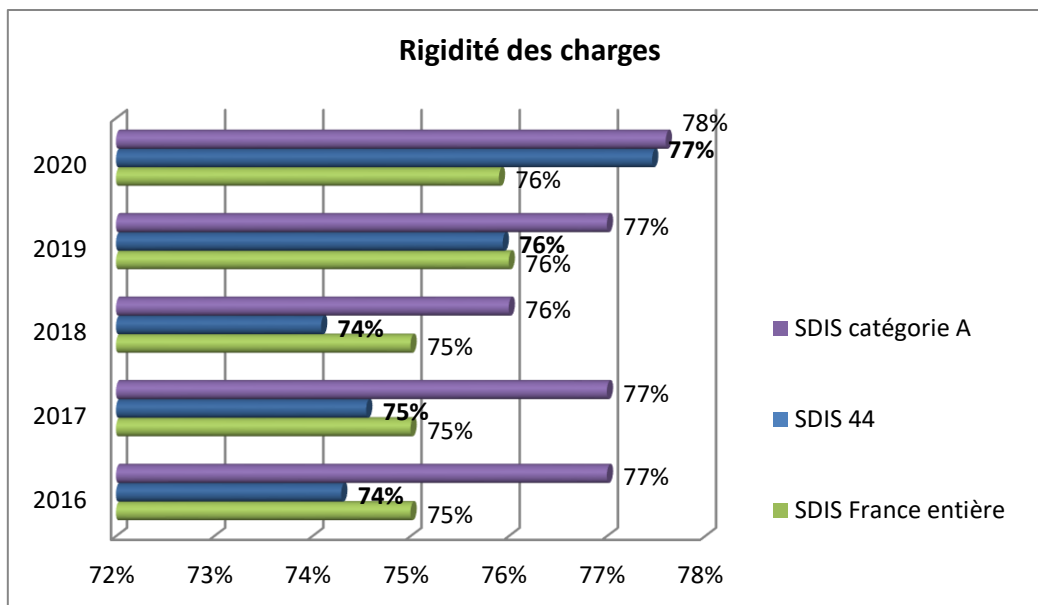
#### IV – La rigidité des charges

Cet indicateur permet d'évaluer le poids relatif de certaines dépenses difficilement compressibles (charges de personnel et frais financiers). Il met ainsi en évidence l'absence de marge de manœuvre en fonctionnement lorsque le ratio est élevé.

Au niveau national, cet indicateur est resté stable à 75 % des produits réels de fonctionnement jusqu'en 2018 ; en 2019, il s'est dégradé pour s'établir à 76 % et reste inchangé en 2020.

Pour les SDIS de la catégorie A, il connaît une courte amélioration en 2018 passant de 77 % en 2016 et 2017 à 76 % en 2018 ; toutefois en 2019 il se positionne à nouveau à son niveau antérieur, soit 77 % et enregistre en 2020 une nouvelle dégradation pour atteindre près de 78 %.

En Loire-Atlantique, il se situe depuis 2014 à un niveau inférieur à celui des moyennes nationale et de la catégorie A jusqu'en 2018. Depuis, on constate une dégradation qui l'amène à se situer à un niveau équivalent à celui de la moyenne nationale, soit 76 % en 2019 et proche de la moyenne des SDIS de la catégorie A en 2020 avec 77,5 %.

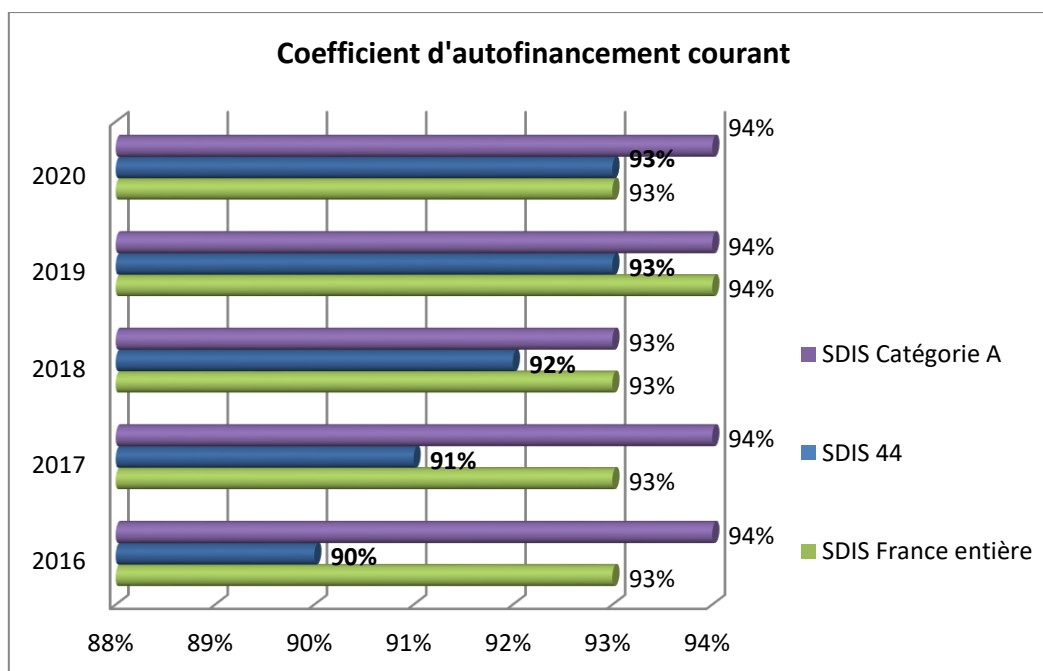


Pour 2021, le taux de rigidité des charges du SDIS de Loire-Atlantique se dégraderait encore pour atteindre 77,9 %.

### V – La capacité d'autofinancement courant

La capacité d'autofinancement courant a pour but d'identifier la marge de manœuvre des SDIS pour le financement propre de leurs investissements. Elle est calculée en rapportant la somme des charges réelles de fonctionnement et le remboursement en capital de la dette aux produits réels de fonctionnement.

La moyenne nationale est restée globalement stable à 93 % jusqu'en 2018 mais se dégrade en 2019 et atteint depuis 94 %. S'agissant des SDIS de la catégorie A, le ratio moyen s'améliore en 2018 : 93 % en 2018 mais retrouve son niveau précédent à 94 % en 2019 et 2020. La valeur de cet indicateur pour le SDIS de Loire-Atlantique n'a cessé de s'améliorer depuis 2013 pour atteindre 91 % en 2017. Depuis 2018, il se dégrade pour atteindre 92 % en 2018, 92 % et 93 % en 2019 et 2020.



Pour 2021, le coefficient d'autofinancement courant de la Loire-Atlantique atteindrait à 94 %.

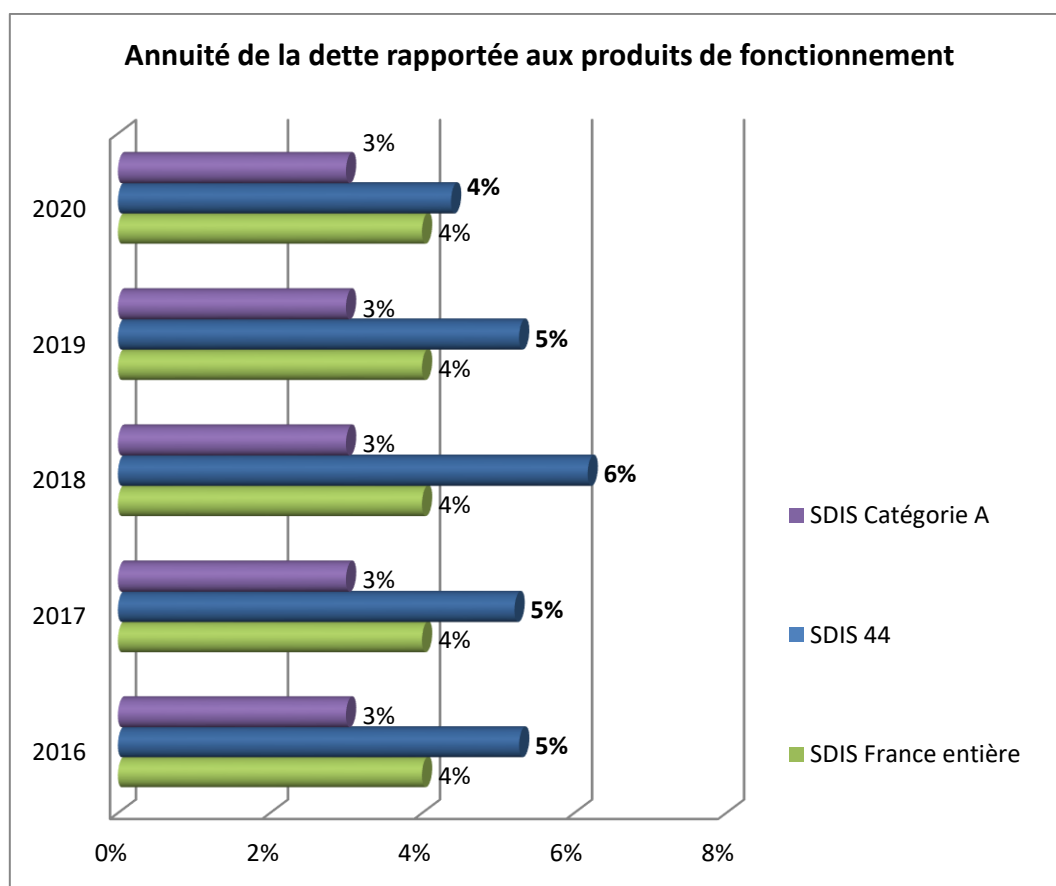
## VI – L'annuité de la dette rapportée aux produits de fonctionnement

Cet indicateur permet de connaître le poids de la dette dans le budget des SDIS. Il est calculé en rapportant les frais financiers et les remboursements en capital aux recettes réelles de fonctionnement.

Les modes de financement des investissements ne sont pas identiques dans tous les SDIS (participation variée des communes et des départements). De même, le transfert du patrimoine des communes et EPCI aux SDIS ne s'est pas déroulé partout de la même façon (reprise ou non de la dette des communes). Aussi, les comparaisons réalisées entre SDIS doivent être analysées avec précaution.

Durant de nombreuses années, le SDIS de Loire-Atlantique a présenté un ratio bien supérieur aux moyennes nationale et de sa catégorie. Cette situation trouvait son explication dans l'effort d'équipement réalisé depuis 2004 mais également par la reprise, lors de la départementalisation, de la dette des communes pour un montant global de 18 M€.

Bien que ce ratio enregistre une amélioration constante en Loire-Atlantique - résultat des efforts fournis en termes de désendettement : - 41,1 M€ en 2020 depuis 2010, il restait toutefois supérieur aux moyennes nationale et de la catégorie A jusqu'en 2019. En 2020, il est à noter que la poursuite de cette politique de désendettement permet au SDIS de Loire-Atlantique de se situer au niveau de la moyenne nationale (4 % des produits réels de fonctionnement) même s'il reste encore supérieur à la moyenne des SDIS de la catégorie A (3 %).



En 2021, l'annuité de la dette rapportée aux produits de fonctionnement s'élèverait à 4 %.